

Date d'émission: 11/06/2019

Date de révision: 10/02/2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme des produits : Article
 Nom des produits : Isolant SLIMISOL
 Groupe des produits : Isolation thermique
 Code UFI : Non applicable.
 Préciser si le produit contient des nanoformes : Non applicable.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
 Utilisation de la substance/mélange : Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Etex France Building Performance
 500 Rue Marcel Demonque - Zone Agroparc - CS 70088
 84915 AVIGNON CEDEX 9 - France
 T 04 32 44 44 44

fds.efbp@etexgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA Tel. 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Numéro d'urgence
France	ORFILA	+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélange/Substance & Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
 Non classé
- Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Il n'y a pas de danger connu associé à l'isolant SLIMISOL. En cas d'usage de l'isolant SLIMISOL (forage, découpage), des poussières volatiles peuvent être libérées. Comme avec la plupart des types de poussières nuisibles, l'inhalation excessive de poussière peut provoquer une irritation des bronches. Peuvent se produire : irritation des yeux, irritation des muqueuses et irritation de la peau.

2.2. Elements d'étiquetage

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : Non applicable.
 Phrases EUH : Non applicable.
 Fermeture de sécurité pour enfants : Non
 Indications de danger détectables au toucher : Non
 Pictogramme de danger : Non

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Pas d'informations complémentaires disponibles.
 Substance PBT : Non classé
 Matière vPvb : Non classé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Isolant SLIMISOL

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Non applicable

3.3. Article

Composants : Silice amorphe, carbure de silicium, fibre de filaments continus

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	:	Amener à l'air libre et donner à boire de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Rincer les zones affectées à l'eau en prenant soin de ne pas rayer ou frotter. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.
Premiers soins après contact oculaire	:	Ne pas frotter les yeux. Rincer l'oeil abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. En cas de persistance de l'irritation, consulter un médecin
Premiers soins après ingestion	:	Ingestion peu probable en raison de la forme du produit. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Potentiels soins médicaux immédiats	:	Se référer à la section 4.2.
Effets différés	:	Se référer à la section 4.2.
Port des EPI secouristes	:	Se référer à la rubrique 6.1.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers et nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie : Le produit est non combustible. Les enveloppes en plastique utilisées pour contenir les panneaux Isolants SLIMISOL brûlent en cas d'exposition à des flammes. Le film barrière qui reste en contact avec la flamme s'enflamme et continue à brûler lentement. Si la flamme est fixe, le film se rétractera et s'éteindra de lui-même.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Pas d'informations complémentaires disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Retirer toute flamme nue ou autre source d'ignition à proximité du produit (ne pas fumer, éviter les étincelles).

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection personnel.

Prévention (éloignement des sources inflammables etc...) : Assurer une aération suffisante

6.1.2. Pour les secouristes

Tissus appropriés pour les équipements de protection individuelle : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter aux égouts, ni dans le milieu naturel

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

Isolant SLIMISOL

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Conseils concernant le confinement du déversement : Pas d'information complémentaires disponibles.
- Procédés de nettoyage : Ramasser les petits morceaux. Humidifier les poussières avant leur évacuation
- Autres informations : Utiliser des conteneurs fermés pour éviter le dégagement de poussière.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : En utilisation normale, il est à prévoir que ce produit représente un risque minimal.
- Conseils d'hygiène du travail : Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail, se laver les mains après chaque utilisation et enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec
- Lieu de stockage : Pas d'informations complémentaires disponibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Silicon carbide (409-21-2)		
France	Nom local	Silicium (carbure de)
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
Silicon carbide (409-21-2)		
Suisse	Nom local	Carbure de silicium
Suisse	VME (mg/m ³)	3 mg/m ³
Carbon (7782-42-5)		
Belgique	Nom local	Graphite (excepté fibres) (fraction alvéolaire)
Belgique	VME (mg/m ³)	2 mg/m ³
France	Nom local	Graphite
France	VME (mg/m ³)	2 mg/m ³
France	Note (FR)	fraction alvéolaire
Suisse	Nom local	Graphite naturel
Suisse	VME (mg/m ³)	2,5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Lors de l'usinage des plaques (forage, sciage, ponçage, etc.), les valeurs limites d'exposition (VLE) sur le lieu de travail doivent être respectées. Vérifier les dernières valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail applicables dans votre pays.
- Protection oculaire : En cas d'exposition à la poussière, porter des lunettes de sécurité à protection latérale.
- Protection de la peau : Port des gants
- Protection des voies respiratoires : Dans le cas d'une exposition supérieure à la VME, porter un équipement respiratoire : au un masque de type P3.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide
- Apparence : Aucune donnée disponible
- Couleur : Grise
- Odeur : Aucun(e).

Isolant SLIMISOL

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

pH	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: ≈ 355 °C (enveloppe en plastique)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas utiliser le produit à des températures supérieures à la température de fonctionnement maximale recommandée.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les matériaux en plastique utilisés pour encapsuler les panneaux Isolants SLIMISOL et en tant que filaments de renforcement commencent à se décomposer à une température d'environ 150 °C.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Non classé
Autres informations	: Du carbure de silicium (SiC) non fibreux est utilisé dans cette famille. La forme non-fibreuse du carbure de silicium a une toxicité très faible chez l'humain et les animaux de laboratoire. De plus, elle est: - non classée par le règlement (CE) n°1272/2008 - catégorisée (Déc. 2012) comme insuffisant à classer les propriétés cancérogènes (catégorie 3) par le DECOS (Dutch Expert Committee on Occupational Safety) - non évaluée par le CIRC - considéré comme particules "peu" solubles non spécifiés ailleurs par l'ACGIH: VLEP 8h: 10mg/m3 pour les particules inhalables et 3mg/m3 pour les particules respirables (Revue Toxicologique de l'ACGIH, 2001). Les fibres utilisées dans ce produit ne répondent pas à la définition de respirable tel que défini par la convention de l'OMS.

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Isolant SLIMISOL

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvT

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets (conteneurs à utiliser, méthodes de traitement, propriétés physiques ou chimiques pouvant influencer sur les options de traitement...) : Le produit n'est pas classé comme déchet dangereux et peut généralement être éliminé dans un site de décharge normale dûment autorisé à éliminer des déchets industriels.

Législation régionale : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations spécifiques : Ne pas déverser les eaux usées dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non soumis à l'ADR

Non classé

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France

Étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011):



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Numéro de la version	Date de la revue	Modifications
0.0	11/06/2019	Création du document
1.0	10/02/2021	Mise à jour réglementation

Déclaration Volontaire de Sécurité

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Ce document a été rédigé et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables

Isolant SLIMISOL

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
